



## WC communes très sales...

Par **camille75**, le 10/02/2011 à 20:48

Bonjour,

Je viens récemment d'emménager dans un studio de 15m2 dont les toilettes sont communes. Cela ne me posait pas de problème car dans mon ancien logement, je partageais également les toilettes avec 4 autres locataires. Nous avions mis en place des tours de ménage chaque semaines, les relations étaient sympathiques. J'ai choisis de changer de logement car j'ai gagné quelques mètres carrés tout en ayant un loyer bien moins élevé. L'appartement me plaisait beaucoup plus et je ne pensais pas être confronté à des problèmes d'hygiène dans les toilettes. Mais voilà, je me suis rendu compte après 1 semaine d'habitation que certaines personnes urinaient à côté et ne nettoyaient pas. J'ai rencontré un des autres occupant, un étranger qui parle très mal français et qui m'a assuré ne pas être responsable du problème, ayant des doutes j'ai poliment fait comprendre que j'avais l'intention de prendre des mesures et que c'était également dans son intérêt... Je comprends donc que le loyer soit bas, c'est un immeuble familial bien situé avec des parties communes bien entretenues à l'exception de ces toilettes. Néanmoins je ne souhaite pas déménager car hormis ce soucis je suis très bien dans mon appartement. J'ai mis dans les toilettes un mot où je dis à quel point je trouve l'état des toilettes inadmissible et où j'annonce que j'en resterai pas là. J'invite toute personne interloquée par mon mot à venir se présenter. Je n'ai pas peur de la confrontation, je sais dialoguer intelligemment même quand la situation s'envenime, je suis plutôt malin et pas facilement impressionnable. Mais d'un point de vue juridique, je ne connais pas mes recours... Je ne veux pas déménager à nouveau et je veux résoudre ce problème, que puis-je faire ? Si mon mot ne fait pas son effet je pense faire sceller les toilettes ou changer le verrou car l'état ils ne sont pas utilisables et comme personne ne les nettoie cela ne va pas s'arranger. Je pense que la concierge refuse à juste titre de les entretenir, puis-je obtenir du syndic le nettoyage régulier par une entreprise ? Aidez-moi car cette situation est vraiment invivable et ce n'est pas les sans papiers qui vivent à côté qui vont entamer une procédure, je me dois donc d'agir.

Je vous remercie de votre aide.

Camille

Par **Domil**, le 10/02/2011 à 22:24

C'est au bailleur de faire le nécessaire auprès du syndic de l'immeuble.

Par **leslie100mag**, le **03/05/2011** à **11:47**

Bonjour Camille

Je prépare un reportage pour M6 sur l'hygiène des toilettes et je suis à la recherche de témoignages de personnes qui comme vous en ont un peu marre du manque d'hygiène des toilettes de leur logement.

L'idée serait de réaliser une séquence avec vous où vous nous raconteriez le problème auquel vous faites face et nous pourrions essayer de vous aider pour faire entendre raison au propriétaire.

N'hésitez pas à me contacter au 01 82 28 31 18 ou à [leslie100mag@gmail.com](mailto:leslie100mag@gmail.com)

A très vite et merci

Leslie

Par **leslie100mag**, le **03/05/2011** à **11:48**

Bonjour Camille

Je prépare un reportage pour M6 sur l'hygiène des toilettes et je suis à la recherche de témoignages de personnes qui comme vous en ont un peu marre du manque d'hygiène des toilettes de leur logement.

L'idée serait de réaliser une séquence avec vous où vous nous raconteriez le problème auquel vous faites face et nous pourrions essayer de vous aider pour faire entendre raison au propriétaire.

N'hésitez pas à me contacter au 01 82 28 31 18 ou à [leslie100mag@gmail.com](mailto:leslie100mag@gmail.com)

A très vite et merci

Leslie